



Le Fonds Système d'Information (SI)

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Fonds Système d'Information est une initiative du CGAP ayant pour objectif de soutenir les IMF dans la conduite de leur projet lié à la mise en œuvre ou à l'optimisation d'un système d'information automatisé.

Le Fonds SI propose de cofinancer des prestations de consultants liées à chaque stade du cycle de développement d'un système d'information.

Critères d'éligibilité

Le Fonds SI appuie des institutions de microfinance en phase de croissance et remplissant les critères suivants :

- Au moins 3000 clients actifs
- Un encours de crédit minimum de US \$300 000
- Au moins deux ans d'activité

Echelles de niveau de participation au financement

Un des principes fondamentaux du Fonds SI est **le partage des coûts** : le Fonds SI prendra en charge une partie des coûts liés à la prestation du consultant, et non la totalité du montant. Les IMF sont tenues de révéler toute autre source de financement ayant trait à l'exercice de la mise en place et/ou de l'évaluation d'un SI, le montant de la participation du Fonds SI tenant compte de ces financements reçus par l'IMF.

Le Fonds SI finance 60% de la mission du consultant SI, avec un maximum de \$15,000 par IMF. Le fonds SI ne finance pas l'acquisition de logiciel ou de matériel.

NB : Les missions de conseil sont très souvent facturées en CFA ou en Euros. Les subventions du Fonds de notation étant quant à elle libellées en Dollars US, c'est à l'IMF de prendre en charge le risque de change puisque

la parité CFA ou Euro/Dollar peut évoluer en leur défaveur au moment de la réception du cofinancement.

Prestations financées

Le fonds SI permet aux IMF de bénéficier de différentes prestations liées au cycle de développement d'un système d'information. Les services suivants peuvent être assurés par les consultants agréés par le fonds.

- **Préparation** - passer en revue les processus et procédures, la documentation, tous les aspects relevant de la gestion administrative et de l'infrastructure de l'institution.
- **Evaluation des besoins** - définir les besoins actuels et futurs du système d'information.
- **Evaluation d'un logiciel** - évaluer le logiciel en cours d'utilisation et déterminer le degré d'adéquation avec les besoins de l'institution.
- **Sélection d'un logiciel** - évaluer les différentes solutions logicielles pour sélectionner ensuite celle qui répond le mieux aux objectifs de l'institution et servir d'interface avec les vendeurs.
- **Mise en œuvre du logiciel** - surveiller le déploiement du nouveau logiciel et agir comme un chef de projet, interagir avec le vendeur et s'assurer que les prestations contractuelles sont exécutées comme convenu.
- **Optimisation** - optimiser la solution logicielle une fois son installation achevée, afin de s'assurer qu'elle fonctionne correctement.

Choix du consultant et définition des termes de référence de sa mission

1. Sélectionner des consultants référencés par le Fonds SI en visualisant leurs profils complets (CV, références et rapports de missions similaires).
2. Solliciter des propositions en envoyant des termes de références aux consultants sélectionnés en adaptant le modèle fourni sur le site internet. Evaluer chaque offre reçue en notant l'aspect technique et financier.
3. Retenir le consultant dont l'offre convient le mieux et négocier avec lui les termes définitifs, le coût et les dates de la mission.

Procédure de dépôt de candidature

Une fois que l'IMF a retenu le consultant qui effectuera la mission, elle peut déposer son dossier de candidature qui doit contenir :

1. Les termes de référence de la mission élaborés par elle et soumis aux consultants
2. Une copie de l'offre technique et financière du consultant retenu
3. Une copie des états financiers audités les plus récents
4. Une copie de tous les rapports existants sur des missions antérieures liées au SI réalisées au sein l'IMF

Les formulaires de demande de financement sont téléchargeables sur le site du Fonds SI www.isfund.org. Les dossiers de candidature doivent ensuite être adressés de préférence par courriel à infos@isfund.org ou par fax au **+1.202.522.3744**

Quand une demande est approuvée, l'IMF reçoit une lettre formelle d'engagement du Fonds SI qui précise le montant du cofinancement accordé par le Fonds et lui donne le feu vert pour démarrer la mission.

Procédure de règlement par le Fonds SI

Le fonds SI procède au **versement des fonds** une fois la mission terminée et les documents suivants fournis :

- Un exemplaire du contrat de prestation entre l'IMF et le consultant.
- Un exemplaire du rapport final du consultant.
- Un formulaire d'évaluation du Fonds SI téléchargeable sur le site dûment rempli.
- Un exemplaire de la facture finale acquittée du consultant transmise à l'IMF.
- Un formulaire de transfert bancaire téléchargeable sur le site dûment rempli.
- Une preuve de l'inscription sur le site Internet du MIX MARKET, www.mixmarket.org, une bourse en ligne où sont répertoriées les IMF, ainsi que les investisseurs et prestataires de services potentiels.

Plus d'information : http://www.capaf.org/pages/Ressources_thematiques/Fonds_SIG.html

